

Délibération CA- 2023-07-04 N° 1
Approbation du Procès – Verbal du 9 mars 2023

Le Conseil d'Administration du 4 juillet 2023

Vu les articles L822-1 à L822-5 du code de l'éducation,

Vu le décret n° 2016-1042 du 29 juillet 2016 relatif aux missions et à l'organisation des œuvres universitaires,

Vu le procès-verbal du 9 mars 2023

DÉLIBÈRE

Article unique : Il est soumis au vote du conseil d'Administration l'approbation du procès-verbal du 9 Mars 2023.

Nombre de membres participant à la délibération : 11

Nombre de procuration : 3

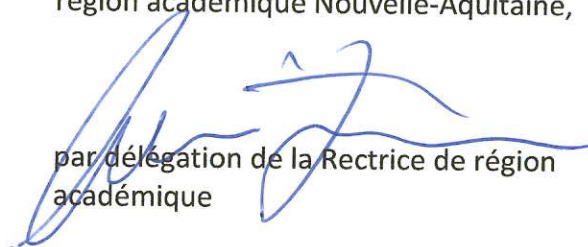
Abstentions : 0

Pour : 11

Contre : 0

Fait à Poitiers le : 4 juillet 2023

Le Président du Conseil d'Administration,
Claudio Galderisi, Recteur délégué ESRI
région académique Nouvelle-Aquitaine,


par délégation de la Rectrice de région
académique